



Ville de Giromagny

Commission Communication

Compte rendu

Séance du **18/07/2023** à 20h00

L'invitation a été envoyée par courriel aux 23 élus.

Présents : Marie-Noëlle Marline- Barbara Natter- Christian Orlandi- Jean-Louis Salort- Patricia Vuillaumié.

Excusée : Christelle Esslin

Facebook :

Il est désormais indispensable pour une commune d'être présente sur les réseaux sociaux. Une page Facebook du nom de « Ville de Giromagny » sera prochainement créée par les services de la commune (Cette proposition a été validée en municipalité du 20/07)

La page sera administrée par Marie-Noëlle Marline, Patricia Vuillaumié et un agent administratif qui sera désigné par la directrice des services.

GIRO.COM :

Marie-Noëlle Marline (MNM) informe que dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, la CCI de Belfort disposera d'une demi-page dans le GIRO.COM afin de promouvoir les commerces et les entreprises de services de notre commune. Cette mise en avant débutera dans le numéro de septembre 2023.

Christian Orlandi estime que la demi-page réservée à la CCI risque de nuire au contenu du GIRO.COM. Il craint qu'il n'y ait pas suffisamment de place pour d'autres sujets.

En remplacement, il est proposé de publier une page A4 dédiée à la présentation des professionnels de Giromagny qui serait insérée tous les mois dans le GIRO.COM ou de publier un livret qui présenterait l'ensemble des professionnels de Giromagny. MNM explique que ces propositions ont un coût qui serait alors supporté par la commune. Elle annonce qu'elle laisse la CCI gérer la partie commerce.

Sur proposition de MNM, la commission approuve le besoin de changement du design du bulletin municipal. MNM contactera différents graphistes afin d'obtenir des propositions.

Patricia Vuillaumié propose une publication de huit pages tous les deux mois. Sous cette forme, il serait possible de consacrer plus d'espaces aux articles concernant les activités des associations ou clubs sportifs.

Affiches publicitaires :

Il est souhaitable que les affiches annonçant les manifestations organisées par la commune soient créées avec un visuel défini et identique. (Marché de Noël, Marché aux fleurs etc.)

Le blason de la commune doit obligatoirement y figurer. Le visuel des affiches pourrait reprendre le code couleur du futur Giro.com.

Il est proposé de faire intervenir un professionnel pour concevoir une charte graphique pour la commune.

Marie-Noëlle Marline
Conseillère municipale déléguée communication